

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Celine Bourdois
Identifiant annonce : 22463618 / Zone 20
Numéro d'ordre : 7426880501

Rennes,
Le 17/10/2025

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

le texte d'annonce légale ci-dessous :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE AVIS DE PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Par arrêté n°A2025-09-30-016 en date du 6/10/2025, le Président a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLUi sur les communes de L'Aigle, Saint Ouen sur Iton et Rai en vue de corriger deux erreurs matérielles identifiées dans les pièces graphiques du PLUI-H en vigueur :

- Le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de La Frémondrière, créée en 2013 et située sur les communes de L'Aigle et de Saint Ouen sur Iton, n'est pas correctement reporté sur le règlement graphique et dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUI-H.
- Le périmètre du lotissement communal « Les Maisons PROVOST II » sur la commune de Rai pour lequel un permis d'aménager a été délivré le 1/12/2022 et modifié le 12/11/2024 n'a pas été correctement reporté sur le règlement graphique du PLUI-H.

Par délibération en date du 9/10/25, le conseil communautaire a approuvé la mise à disposition en mairies de L'Aigle, Saint Ouen sur Iton, Rai et à la CdC des Pays de L'Aigle, aux jours et heures d'ouverture des Mairies et de la CdC, du 17/11/2025 au 17/12 inclus du dossier de la modification simplifiée n°1 et d'un registre permettant au public de formuler ses observations.

A l'issue de la mise à disposition, le Président en présentera le bilan devant le conseil qui en délibèrera et se prononcera sur le projet de la modification simplifiée n°1.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Cette annonce d'avis administratif paraîtra :

Date	Support	Département
Le 22 octobre 2025	Le Reveil Normand (support papier)	61 - ORNE



Obtenez une attestation électronique authentique
délivrée par l'APTE en scannant le QR Code ci-contre
url : <https://digitalisation.actulegales.fr/#!/aeZYG1VUh>

David CANTARERO
Directeur de Médialex